

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Etude annexe
3 bis avenue de Paris
95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 21 août 2017

Page 1 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
ET LE VINGT ET UN AOUT

A LA REQUETE DU :

la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET DE L'ILE DE FRANCE Société Coopérative à personnel et capital variables Etablissement de crédit agréé en tant que banque mutualiste ou coopération régie par le livre V du Code monétaire et financier et par le livre V du Code Rural, immatriculée au RCS de PARIS n° D 775.665.615 dont le siège social est à PARIS 12ème au 26 quai de la Rapée, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 19 juillet 2017.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE CERGY (VAL D'OISE)

Les biens et droits immobiliers dépendant d'un ensemble immobilier sis « Ilot la Croix Petit » cadastré section AV numéros 149 lieudit « 11 rue de la Pierre Midlare » pour 14 a 38 ca, et 161 lieudit « 11 rue de la Pierre Midlare » pour 51 ca, portant sur le lot volume 1 ayant fait l'objet d'un état descriptif de division en volumes publié le 28 janvier 2010 volume 2010 P numéro 770, l'immeuble quant à lui ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 28 janvier 2010 volume 2010 P numéro 776, suivi d'attestations rectificatives publiées les 26 avril et

31 mai 2010 volume 2010 P numéros 3207 et 3988, portant sur les lots suivants sis 11 rue de la Pierre Midlare :

- LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) : au 3^{ème} étage, avec entrée située à droite sur le palier en sortant de l'ascenseur, puis à gauche, troisième porte droite dans le couloir, un appartement de deux pièces comprenant entrée, séjour, cuisine, une chambre, salle de bains avec wc, ainsi que les 183/10.000èmes des parties communes générales ;

Constat du 21 août 2017

Page 2 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- LOT NUMERO QUARANTE CINQ (45) : un emplacement de stationnement portant le numéro 4, ainsi que les 12/10.000èmes des parties communes générales.

Lesdits biens appartenant à Monsieur Ludovic Fabien HARPON suivant acte en date du 14 juin 2010 publié le 21 juin 2010 volume 2010 P numéro 4654.

Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 11 rue de la Pierre Miclare à CERGY (Val d'Oise), 3^{ème} étage, porte B35,

Où étant ce jour sur place à 10 heures 30, assisté de Monsieur Antoine MICHALSKI, serrurier, et de deux témoins majeurs, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Monsieur Ludovic HARPON, se présente à nous.

Je lui déclare alors mes qualités et identités.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise occuper les lieux seul.

Les lieux consistent en :

- un appartement au 3^{ème} étage, porte B35, (lot n°31), composé d'une salle de séjour/cuisine avec balcon, une chambre et une salle de bains/WC;
- et un emplacement de parking n°4 (lot 45)

L'immeuble, construit dans les années 2010, présente des façades parfait état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en parfait état.

Les espaces verts et les parties dont l'accès est commun, halls et escaliers sont en parfait état.



Constat du 21 août 2017

Page 3 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





Le Syndic de la copropriété est le suivant :

FONCIA VEXIN
Centre Commercial 3 Fontaines
93000 CERGY
tél : 01 30 75 91 14

Constat du 21 août 2017
Page 4 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Les lieux sont distribués comme suit :

- **Le séjour/cuisine en porte face dans l'entrée:**

La porte palière est accidentée, endommagée par des traces d'effraction.

Le revêtement plastique et le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Deux portes fenêtres à double vitrage et châssis bois ouvrant chacune sur un balcon.
- Une série de placards en bon état.
- Un évier en inox muni d'un robinet mélangeur.
- Un interphone

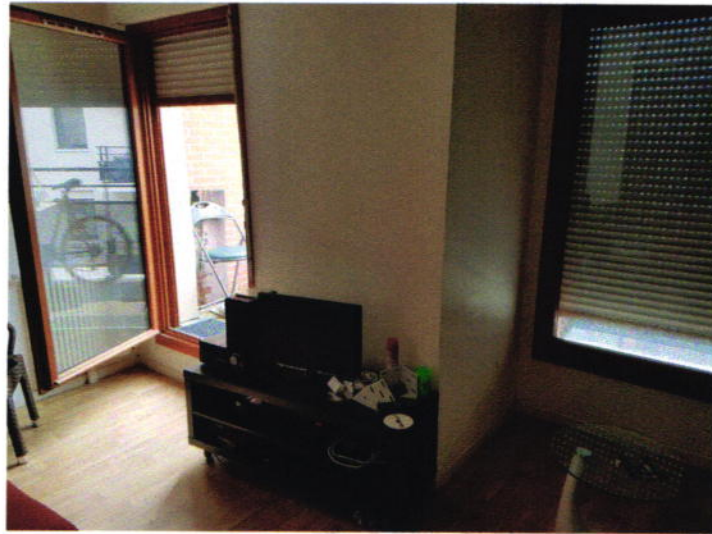


Constat du 21 août 2017

Page 5 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **La chambre en porte droite dans le séjour :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le revêtement plastique du sol, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à double vitrage et châssis bois.



- **La salle de bains :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Constat du 21 août 2017

Page 6 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PREMIERE EXPEDITION

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.
- Un lavabo.
- Un point lumineux ;
- Un bloc WC ;
- Une VMC



L'ensemble de l'appartement est chauffé des radiateurs.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 21 août 2017

Page 7 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

